

grande Loge, qui en fait faire des copies qu'elle communique à d'autres Loges réputées capables d'en décider : & je dois dire en passant que cette premiere Loge est parfaitement instruite des talens des Freres des autres ; mais il arrive rarement que la question reste indécise dans la Loge où elle est proposée. Elle est remplie de sujets ornés de tant de différentes sciences, qu'il est difficile d'y proposer quelque matière dont ils ne soient en état de décider.

Le Vin ou la Bierre sont en commun, ainsi que les pipes & le tabac ; mais si quelqu'un des Confreres veut manger un morceau, il sonne & il demande quelque chose de son goût, qu'on lui presente avec une serviette, une fourchette & un couteau. Chacun demande ce qui lui plaît, & quand il lui plaît.

Si quelqu'un par vivacité ou par passion s'oublie jusqu'à insulter un Confrere, le silence lui est imposé sur le champ par le Maître de la Loge, qui le punit encore par une amende d'un Schilling qui vaut douze sols du Pays. Elle se paye à l'instant. Il en est de même de ceux qui jurent, qui lâchent quelque obscénité, ou qui interrompent un Frere qui parle. Le seul Président a ce droit. On est obligé de dépenser au moins la piece de douze sols dans l'assemblée, qui dure ordinairement en Hiver de cinq jusqu'à huit heures, & en Été de sept jusqu'à dix. Les Confreres ne s'y saluent jamais qu'avec la Truelle, à peu près de la même maniere qu'un Cavalier saluë de l'épée.

Le Secrétaire n'y parle jamais ; il a le plaisir de tout écouter & de ne rien dire. Il est assez occupé d'écrire par abreviations ou hieroglyphes, l'essentiel de ce qu'on y dit, pour lui servir de mémoire dans son cabinet, où il travaille entre les
deux